

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

Titre : Installation de systèmes ajoutés et de pare-brise				
Code : 4226 (français) 4726 (anglais)		Durée : 480 heures		
Secteur de formation : Équipement motorisé (10)				
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)				
Programme accrédité le : 16 mars 2009				
Commission scolaire <u>mandatée</u> : des Affluents				
Commissions scolaires <u>participantes</u> : du Chemin-du-Roy				
Fonction de travail : Installatrice, installateur de systèmes ajoutés sur les véhicules automobiles				
Objectifs du programme : Développer les compétences nécessaires pour effectuer l'installation et la vérification de systèmes électriques ou électroniques d'appoint sur les véhicules automobiles, tels que le branchement ou le remplacement de systèmes audio et vidéo, de sécurité, de démarrage à distance du véhicule, de télécommunication, de repérage et de navigation ou autres du même type. La personne sera également capable d'installer, de vérifier et de réparer des vitres et des pare-brises.				
Conditions d'admission :				
Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :				
1. avoir obtenu au moins les unités de 3 ^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;				
ou				
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);				
ou				
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).				
2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;				
ou				
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;				
ou				
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;				
ou				
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.				
CONTENU DU PROGRAMME				
Nouveau code AEP	Ancien code	Code anglais	Nom de la compétence	Heures
AEP 226-011	226-011	AEP 726-011	Métier et formation	15
AEP 226-022	226-022	AEP 726-022	Travail d'atelier	30
343-506	226-035	343-506	Fonctionnement des systèmes électriques et électroniques d'un véhicule	90
AEP 226-043	226-043	AEP 726-043	Installations simples de systèmes ajoutés	45
AEP 226-059	226-059	AEP 726-059	Installations complexes de systèmes ajoutés	135
AEP 226-063	226-063	AEP 726-063	Interaction avec des clientèles internes et externes	45
AEP 226-073	226-073	AEP 726-073	Réparation de vitre et de pare-brise	45
AEP 226-081	226-082	AEP 726-082	Recherche d'un milieu de travail	15
AEP 226-094	226-094	AEP 726-094	Intégration au milieu du travail	60
Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, des compétences communes avec d'autres programmes d'études.				
Documentation disponible sur demande à la FCSQ				
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>	
Projet de formation	<input type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle	<input type="checkbox"/>	
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>	